

Plan du document :

I. Présentation.....	1
II. Pré-requis indispensable .....	1
III. La télétransmission RC dans Irris .....	2
1- Paramétrage de la télétransmission RC.....	2
2- Paramétrage des organismes payeurs.....	2
3- Paramétrage des mutuelles .....	2
4- Calcul TP .....	3
5- Télétransmission .....	3
6- Retour Noémie.....	3

## **I. Présentation**

Le tiers payant est généralement constitué de la prise en charge d'un régime obligatoire (RO : cpam, msa, ram, etc.) et d'un régime complémentaire (RC : il existe une multitude de mutuelles).

Si la télétransmission de la part RO a été généralisée et qu'elle est aujourd'hui très largement pratiquée par les opticiens (notamment via Area Santé), la gestion de la part RC reste compliquée et fastidieuse (envoi des papiers à chaque mutuelle, relance téléphonique souvent nécessaire, réception des avis de paiement par courrier, lettrage manuel).

La télétransmission RC via un concentrateur permet un traitement plus rapide et l'utilisation du retour Noémie pour le lettrage des montants remboursés.

Les papiers justificatifs à envoyer par courrier peuvent varier d'un organisme payeur à l'autre.

Actuellement, les 5 principaux organismes payeurs (que sont ACTIL APICIL, ADEP, ALMERYS, ISANTE/MNH et SNAM) sont gérés par Area Santé.

Chaque organisme payeur est partenaire de nombreuses mutuelles.

## **II. Pré-requis indispensable**

Pour pouvoir envoyer des factures électroniques, il est nécessaire d'avoir signé au préalable une **convention** avec les complémentaires destinataires (en ayant bien vérifié qu'elles sont partenaires de l'un des organismes payeurs indiqués en préambule).

Si ce n'est pas le cas, le flux électronique sera rejeté avec le motif « pas de convention ».

*Remarque : Attention, les mutuelles refuseront de payer une facture électronique dont la date est antérieure à la date de signature de la convention.*

### III. La télétransmission RC dans Irris

#### 1- Paramétrage de la télétransmission RC

Deux paramètres doivent être mis en place pour l'activation de la télétransmission RC :

En « Client/Paramétrage client/Etat-civil » : cocher la « saisie détaillée des mutuelles client »

En « Tiers-payant/Paramétrage/Télétransmission », cliquer sur le bouton [Paramètres] et cocher « Télétrans Mutuelle ».

#### 2- Paramétrage des organismes payeurs

En « Tiers-payant/Paramétrage/Organisme payeur compl. », il faut renseigner la liste des organismes payeurs complémentaires.

Le bouton «[Défaut] permet le chargement des 5 principaux organismes payeurs.

Le bouton [Import] permet une connexion au site Area Santé et un import de tous les organismes payeurs complémentaires (avec leur paramétrage).

Le bouton «[Créer] permet la création d'un nouvel organisme :

Form fields and values:

- Nom: XXXX
- N° Préfectoral: 1234567890
- Actif:
- Prise en charge obligatoire:
- Envoi justificatif papier:
- PEC:
- Facture:
- Ordonnance:
- Créé le 18/04/2011 <Saisie Manuelle>
- Modifié par Saisie le 18/04/2011

Renseigner : - le numéro préfectoral,  
- si la transmission du numéro de prise en charge est obligatoire ou pas,  
- si la mutuelle demande des justificatifs papiers (et si oui, préciser lesquels).

#### 3- Paramétrage des mutuelles

Pour chaque mutuelle avec laquelle se fera la télétransmission, il faut indiquer le numéro préfectoral de l'organisme payeur en « Tiers-payant/Gestion des mutuelles/[Modifier] » :

Form fields and values:

- Type: Optique
- Code: GFP
- Application: 21/09/2010
- Invisible:
- Webfse:
- N° Préf.: 1234567890
- Code Contrat:
- Ratt./Optic.:
- Num. Corr.:
- Code Vitale:
- Regime:
- Option:

Cliquer ensuite sur le bouton **Param.** pour préciser le type de gestion de flux :

Options for 'Type de Gestion pour la Télétransmission':

- Gestion Unique <RC+RO>
- Gestion Séparée <RC>
- Non définie

#### 4- Calcul TP

Lors du calcul TP, il est indispensable de renseigner le numéro préfectoral. Celui-ci est reporté automatiquement lorsque la mutuelle est choisie parmi la liste des mutuelles paramétrées (par [F2]) :

Mutuelle	GFP	*	(F2:Liste complète)	Adh.	321321321	*
Nom	GFP	Régime		Option		
N° Préf	1234567890	Validité	/ /	Contrat	789456	*
				N° PEC		

En fonction des paramètres indiqués en organisme payeur complémentaire, un message apparaîtra pour indiquer si la saisie du numéro de Pec est obligatoire et si les documents papiers doivent être joints à la télétransmission.

#### 5- Télétransmission

Rien ne change, dans Irris, en ce qui concerne les étapes à réaliser pour la télétransmission.

L'extraction se fait pour les parts RO et RC simultanément.

La création se fait pour les parts RO et RC simultanément.

Tous les fichiers sont envoyés en même temps sur la plateforme Area.

Remarque : Attention, il est toujours nécessaire d'envoyer séparément les papiers justificatifs aux différents centres gérant le régime obligatoire et le régime complémentaire.

#### 6- Retour Noémie

Le menu du retour Noémie n'est pas particulièrement modifié.

Le fonctionnement est le même pour la part RC que pour la part RO mais chaque fonction a été dédoublée pour permettre de letter indépendamment les 2 parts. Ainsi lors du lancement de chaque étape du retour Noémie la question suivante permettra d'indiquer quelle part est concernée :

Retour Noémie

Part RO

Part RC